



Candidature au Mérite Culturel Communal 2023

(activités culturelles réalisées entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023
par un individu ou un collectif)

Références de la personne qui soumet cette candidature :

Nom : Prénom : Tél :

Courriel :

A quel titre soumettez-vous cette candidature ? :

Votre adresse :
.....

Références de la **personne** ou du **collectif** pour laquelle/lequel cette candidature est soumise :

Le candidat (individu ou collectif) fait-il partie d'une association ou un groupement de Doische ?
OUI / NON

Le candidat :

Nom : Prénom : Tél. :

Courriel :

Discipline :

Sexe : Age :

Adresse du candidat :

.....

Si le candidat est un collectif :

Nom du collectif : Tél :

Courriel :

Discipline :

Description et composition du collectif :

.....



Candidature au Mérite Culturel Communal 2023

(activités culturelles réalisées entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023
par un individu ou un collectif)

Réalisation(s) :

Description de (des) l'activité(s) et ou de la (des) réalisation(s) culturelle(s) pour (les)laquelle(s) la candidature est proposée :

En quoi cette candidature est-elle justifiée ?



Candidature au Mérite Culturel Communal 2023
(activités culturelles réalisées entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023
par un individu ou un collectif)

Remarques importantes :

1. Les réalisations culturelles qui justifient la soumission d'une candidature au « **Mérite Culturel Communal 2023** » doivent avoir été accomplies **entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023**. Les candidats (individus ou collectifs) doivent soit faire partie d'un groupement/association culturelle de la Commune de Doische soit être domiciliés à Doische. Dans le cas d'un collectif qui ne fait pas partie d'un groupement/association de Doische, il faut que la moitié au moins des membres soient domiciliés à Doische.

Ces candidatures devront être remises au Collège communal, rue Martin Sandron 114 à 5680 Doische **avant le 29 février 2024** à l'attention de Monsieur Raphaël Adam, Echevin de la Culture.

Ces candidatures peuvent être remises directement à la Maison communale ou envoyées par la poste.

2. Aux formulaires de candidature (que l'on doit impérativement remplir), on peut adjoindre d'autres documents qui permettront au Jury du Mérite Culturel d'apprécier au mieux la qualité et l'intérêt de la candidature. (ex : article de presse, photos,)

Raphaël Adam, Président du Jury du Mérite Culturel Communal